

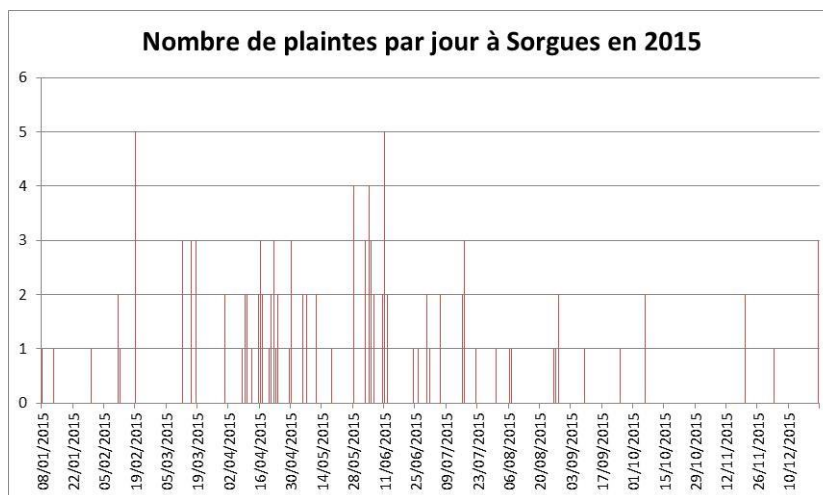
Nuisances olfactives à Sorgues (Vaucluse) - 2015

A Sorgues, aucun nez bénévole ne participe à la surveillance régionale des odeurs (SRO). Cependant des plaintes odeurs ont été recensées au cours de l'année 2015.

La fréquence et l'ampleur des épisodes de gêne olfactive sont traduites par les plaintes des riverains.

A. Calendrier des plaintes

Au cours de l'année 2015, 56 journées ont connu des signalements de nuisances olfactives. Le nombre de plaintes par jour est compris entre 1 et 5.

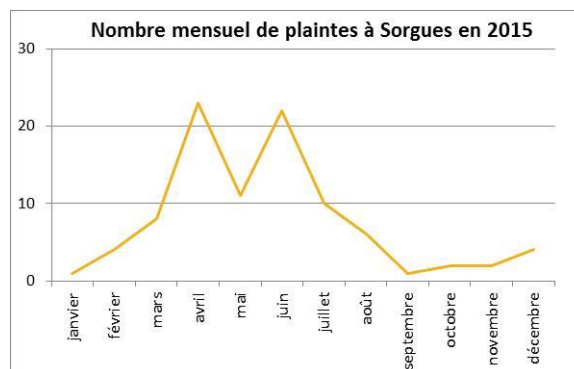


Nombre de plaintes par jour

B. « Pic » d'odeurs au printemps

En 2015, dans la commune de Sorgues, la SRO a recensé 94 plaintes, essentiellement en avril (23 plaintes) et juin (22 plaintes).

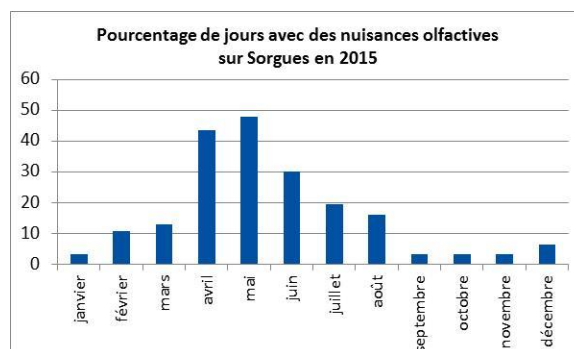
Le nombre de plaintes recensées en 2015 à Sorgues est faible par rapport à d'autres communes de la région, où sont localisées des sources potentielles de nuisances olfactives.



Nombre mensuel de plaintes

C. Pourcentage de jours avec des nuisances olfactives

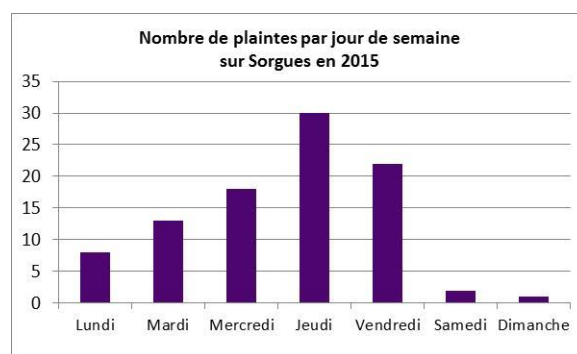
L'année 2015 a été malodorante en moyenne 17 % du temps avec un printemps particulièrement olfactif. Les mois d'avril et mai enregistrent des plaintes près d'un jour sur deux.



Pourcentage de jours avec des nuisances olfactives

D. Jeudi, jour de semaine le plus gênant

30 plaintes ont été enregistrées sur l'ensemble des jeudis de l'année. Le weekend, très peu de plaintes sont recensées en raison de la fermeture de l'exploitation présente sur la commune à l'origine de ces nuisances olfactives.



Nombre mensuel de plaintes par jour de semaine

E. Odeur « industrielle », contribution à la nuisance olfactive

Sur la commune de Sorgues, l'ensemble des plaintes sont attribuées à la source industrielle.

F. Evolution annuelle des plaintes

Les plaintes sont en hausse en 2015 sur Sorgues : 94 en 2015 contre 65 et 58 respectivement en 2014 et 2013.

G. Conclusion

Sur la commune de Sorgues, le nombre de plaintes est faible par rapport à d'autres communes de la région. Les plaignants attribuent l'ensemble des gênes olfactives à une source industrielle locale.

Glossaire

Observation : le fait de « renifler » l'air extérieur.

Perception : le fait de sentir une odeur suite à une observation. L'odeur est caractérisée par la gêne qu'elle occasionne.

Taux de perception : rapport entre le nombre de perceptions et le nombre d'observations.

Un rapport de plaintes est envoyé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) lorsque trois plaintes sont recensées sur une période de 12 heures dans un rayon de 2 km.

Responsables de publication : B. Mesbah et M. Selvanizza - Publication : 02/2016

contact.air@airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06

www.airpaca.org